

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion publique « révision du SCOT Haut-Bugey »

Haut-Bugey Agglomération organise une réunion publique le 29 avril à 18h à Saint-Martin du Fresne (salle des châteaux). Venez échanger sur les grandes orientations du développement du territoire pour les 20 ans à venir.

Sur Haut-Bugey Agglomération, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) arrive à son terme. Le SCOT donne les orientations et les objectifs généraux de l'aménagement du territoire, notamment en matière de développement économique, mobilités, logements, préservation des espaces agricoles et naturels, transition écologique, commerces, cadre de vie...

Par ailleurs, véritable tournant réinterrogeant nos modèles d'aménagement du territoire, tout nouveau SCOT doit dorénavant intégrer les objectifs fixés par la loi « Climat et Résilience » de 2021 :

- la diminution par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 ;
- zéro artificialisation nette des sols (ZAN), en 2050.

Enfin, sur Haut-Bugey Agglomération, le SCOT posera les bases des règles à respecter dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme de l'Habitat (PLUI-H), également en cours de révision.

Territoire productif, territoire attractif, territoire organisé

Cette réunion publique sera l'occasion de présenter le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui constitue le document réglementaire et opposable du SCOT. Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) constitue, lui, son volet commercial.

Le projet s'articule autour de trois axes :

Axe 1. Un territoire productif

- Accompagner et affirmer le développement industriel et artisanal.
- Conforter et développer les activités sylvicoles et agricoles.
- Accompagner l'activité carrière.
- Pour un tourisme diversifié, renforcé et territorialisé.

Axe 2. Un territoire attractif

- Promouvoir un cadre de vie de qualité.
- Préserver la qualité des paysages.
- L'enjeu de la ressource en eau.
- Affirmer la trame verte et bleue.
- S'engager pour un urbanisme sobre et durable.
- Viser la performance énergétique des bâtiments et favoriser les énergies renouvelables en limitant leurs impacts.

Axe 3. Un territoire organisé

- Le développement du territoire en cohérence avec l'armature territoriale.
- Viser un habitat qualitatif, adapté aux besoins de la population.
- Offrir une mobilité au quotidien.

Contact presse :

Leïla MILLE, Responsable communication • 57 rue René Nicod • CS 80502 01117 Oyonnax Cedex

tel : 04 74 81 23 70 • cel : + 33 (0)6 24 64 53 03 • mail : lmille@hautbugey-agglomeration.fr •

www.hautbugey-agglomeration.fr